

La solution Zeendoc permet d'**automatiser l'envoi des factures aux clients**.

En quelques clics, vous diffusez **instantanément toutes vos factures** en associant, si besoin, **les documents liés**.

L'adresse des destinataires est automatiquement identifiée, **e-mail ou postale**, selon le mode d'envoi associé à chaque client.



Zeendoc intègre un 3ème mode de transmission :

Le connecteur qui permet l'envoi automatique vers Chorus Pro

Quelle que soit la dimension de votre entreprise, vous serez bientôt concernés par **l'obligation** de transmettre les factures via **Chorus Pro** à vos clients du secteur public :

✓ dès le 1er janvier 2018 pour les entreprises de plus de 250 salariés ;

✓ au plus tard le 1er janvier 2020 pour **toutes** les entreprises.

TOUTES LES ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2017
grandes entreprises

Dès le 1^{er} janvier 2018
entreprises de taille intermédiaire

A partir du 1^{er} janvier 2019
petites et moyennes entreprises

A partir du 1^{er} janvier 2020
microentreprises



TOUTES LES COLLECTIVITÉS



sont **déjà** tenues
d'accéder à Chorus
pour pouvoir
récupérer les
factures

Anticiper l'échéance légale vous permet de mieux **maîtriser** votre transformation numérique : si vous n'utilisez pas encore la facturation électronique cette obligation peut se transformer en véritable **opportunité**.



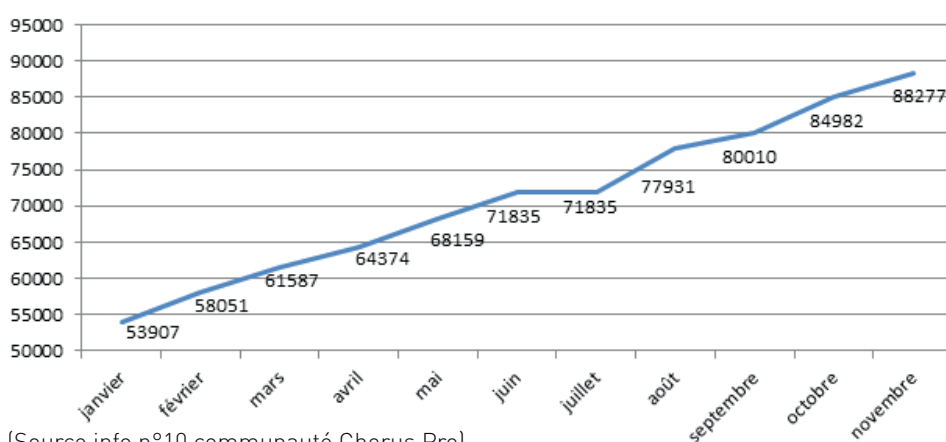
Dans Zeendoc vous disposez de **2 solutions pour dématérialiser vos factures** :

fichier sécurisé par une **signature électronique**
ou mise en place d'une **piste d'audit** fiable.

Les avantages de la facturation électronique

- ✓ Échanges simplifiés
- ✓ Meilleurs délais de traitement et de paiement
- ✓ Conformité aux contraintes fiscales
- ✓ Suivi de la réception du document par le destinataire

Evolution du nombre de structures privées sur Chorus Pro en 2017



(Source info n°10 communauté Chorus Pro)



Gérez la dématérialisation et l'envoi de vos factures depuis une seule interface :

- ✓ Lecture et classement automatique des documents
- ✓ Gestion des droits d'accès et d'envoi des factures
- ✓ Sélection du mode d'envoi (électronique – postal – Chorus Pro)
- ✓ Extraction automatique des données de facturation obligatoires dans Chorus
- ✓ Signature électronique des factures avec un certificat RGS**
- ✓ Transmission sécurisée et preuve de dépôt (électronique et Chorus Pro)
- ✓ Archivage à valeur probante

Plus de 9 millions de factures ont été reçues sur Chorus pro en 2017

80% des 90 000 fournisseurs qui utilisent d'ores et déjà Chorus Pro, sont des PME, non encore soumises à l'obligation légale d'envoyer leurs factures vers toute entité publique via Chorus Pro.